Date: 14.05.2014

Le Régional
Lausanne, Lavaux, Riviera L'accent de votre région

Le Régional SA
1800 Vevey 1
021/ 721 20 30
www.leregional.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 120'767
Parution: hebdomadaire

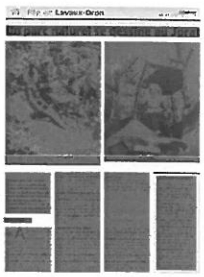

canton de vaud

N° de thème: 862.015
N° d'abonnement: 1094296
Page: 10
Surface: 49'792 mm²

ENVIRONNEMENT

Céline Amiguet

ENVIRONNEMENT

L'Association «Jorat, une terre à vivre au quotidien» aimerait déposer une candidature en 2015 pour faire du massif forestier du Jorat un parc naturel périurbain, le second de Suisse. Une manifestation a été organisée le 10 mai pour présenter le projet.

«Avec un parc naturel périurbain, on s'offre un mini parc national pour valoriser une image régionale», résume Anne Marion Freiss, présidente de l'Association «Jorat une terre à vivre au quotidien». En ce samedi 10 mai, dans un refuge situé au cœur de la forêt, la préfète du district de l'Ouest lausannois présentait et défendait le projet de création d'un parc périurbain sur le territoire joratois, le premier en Romandie (Voir encadré). Devant un public notamment composé des autorités des communes de la région, elle souligne les richesses du plus grand massif forestier d'un seul tenant en Suisse. «Le Jorat abrite d'importantes ressources en bois et en eau, et on y répertorie près de 20% des espèces animales et végétales du pays. Mais il faut se soucier de l'avenir, et l'élaboration d'un parc est idéale afin de concilier les différents intérêts». A savoir ceux des 1,5 millions de visiteurs qu'accueille le Jorat chaque année, des exploitants du bois et des amoureux de la nature espérant maintenir une nature sauvage préservée aux portes de la ville.

Convaincre les communes

Le Canton de Vaud, représenté par la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, est déjà acquis à la cause: «Je trouve toujours un midi par semaine où j'ai rendez-vous avec le Jorat. Il y a tous les atouts ici pour la création d'un parc», relève-t-elle. Reste à fédérer les Municipalités des localités elles aussi propriétaires de parcelles forestières, qui devront rendre leur verdict au mois de septembre. De leur accord formel dépend la poursuite du projet et le dépôt d'une candidature en janvier 2015 auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

En cas de préavis positif de la Confédération, les communes, sous l'égide de l'Association, auront jusqu'en 2019 pour démontrer les projets à conduire pour l'accueil du public et la préservation du patrimoine naturel. Toutefois, certains édiles se montrent mitigés, à l'instar de Daniel Ruch, député, syndic de Corcelles-le-Jorat et entrepreneur forestier: «Je ne suis pas forcément pour, mais après tout il vaut mieux faire partie du projet, pour que nos intérêts soient entendus. Et de toute façon, il faut bien trouver une solution pour canaliser la population grandissante. Mais j'espère qu'ils garderont un œil sur la réserve pour éviter la propagation de maladies des arbres».

> **«Avec un parc naturel périurbain, on s'offre un mini parc national pour valoriser une image régionale.»**
> *Anne Marion Freiss*

Zürich en modèle

Le «Wildnispark Zurich Sihlwald», créé en 2009, est le premier parc périurbain de Suisse. Selon les directives de l'OFEV, un parc périurbain doit se trouver à moins de 25 kilomètres du centre d'une agglomération. Plus petit qu'un parc naturel régional, qui fait au minimum 100 km², le lieu doit avoir, à l'instar du Wildnispark, une superficie d'au moins 6 km², dont 4 km² de «zone centrale», où la nature est laissée à elle-même. Les 2 km² restants sont dévolus à une «zone de transition», qui doit notamment permettre la découverte de la nature. «Mais au sein du Jorat, nous aimerions développer une troisième zone, qui comporterait des projets pour toute la forêt, comme la valorisation des produits régionaux», précise Etienne Balestra, membre du comité de l'Association.

CORCELLES-LE-JORAT

Nature

Un parc périurbain pour partager la forêt avec les citadins

• Partager, écrire une nouvelle page à son histoire. Le Jorat n'échappe pas à des transformations démographiques importantes. 100'000 habitants en plus dans le canton d'ici 2025. Du monde qui aura besoin de ce rendez-vous avec la nature pour se ressourcer. La situation des forêts du Jorat aux portes de la ville est idéale. Plus de 1'500'000 personnes affectionnent ces lieux et s'y promènent chaque année. Rendre la forêt à la nature, une façon de faire d'une contrainte fédérale un projet innovant et rassembleur et créer un nouvel équilibre.

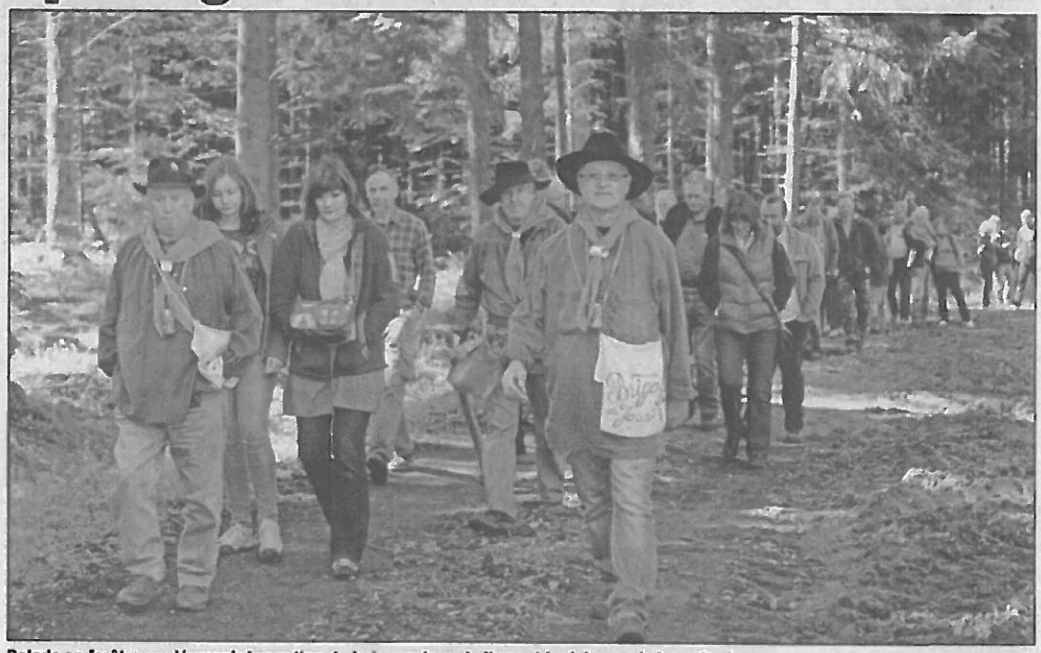

Balade en forêt pour découvrir la gestion du bois, captage de l'eau et la richesse de la petite faune ds

«Un challenge mais aussi une nouvelle preuve de générosité pour des communes prêtes à partager un bout de cette forêt pour en faire quelque chose au niveau régional. Si la forêt prend son temps pour croître et se développer, le projet doit aussi prendre son temps. Il faudra l'enthousiasme des habitants et des communes pour y parvenir». Les propos de la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro sont un encouragement et l'assurance d'une volonté commune. Si le projet voit le jour, la Confédération et le Canton participeront pour 80% au budget du parc périurbain estimé à 440'000 francs.

L'objectif du projet est de rendre environ 400 hectares à la nature dès 2016, sans aucun entretien, si ce n'est pour y ménager des sentiers hors desquels il sera interdit de s'aventurer. «Ce projet devrait être présenté à la Confédération dans le cadre d'une candidature au label «parc naturel périurbain», ajoute Anne Marion Freiss, préfète de l'Ouest lausannois. Ce minimum de 400 hectares que veulent mettre en commun les partenaires de l'association «Jorat une terre à vivre au quotidien» correspond au minimum imposé par la Confédération pour être considéré parc naturel périurbain.

Une façon pour l'association de prendre les devants et faire d'une contrainte un projet. En effet, une loi fédérale, celle des forêts, exige de tous les propriétaires que, d'ici à 2030, ils attribuent 10% de leur surface en réserve, soit sans entretien forestier. Si le projet est accepté, il sera la deuxième réserve de ce genre en Suisse, après celle du Sihlwald, dans les hauts de Zurich. Reste à voir si le dossier de candidature sera accepté par les communes concernées au mois de septembre 2014 et ensuite par l'Office fédéral de l'environnement en 2015. Un havre de paix à la porte de la ville qui devrait enthousiasmer les amoureux d'une nature intacte.

En conclusion, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a glissé habilement que si l'on veut sortir du nucléaire, il faut aussi se servir du vent. Rendre possible l'exploitation du vent avec quelques mâts éoliens pour produire de l'énergie. Justement, un projet d'implantation est en cours dans la région du Jorat et les opposants à cette atteinte au paysage avaient discrètement tendus leur banderole près du refuge de la Moille aux Frênes. Une discussion qui aura forcément lieu: quid de la gestion de la forêt rendue à la seule nature avec création d'un parc naturel périurbain et développement durable avec implantation d'éoliennes en limite de ce havre de paix ?

L'Association «Jorat, une terre à vivre au quotidien» a été constituée en mai 2012. Treize communes propriétaires sur dix-neuf sont devenues membres de l'association qui fonctionne avec un budget issu des contributions annuelles de Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Mézières, Montilliez, Montpreveyres, Ropraz et Servion.

[Dany Schaer]

Jacqueline de Quattro brasse la soupe des Brigands ds

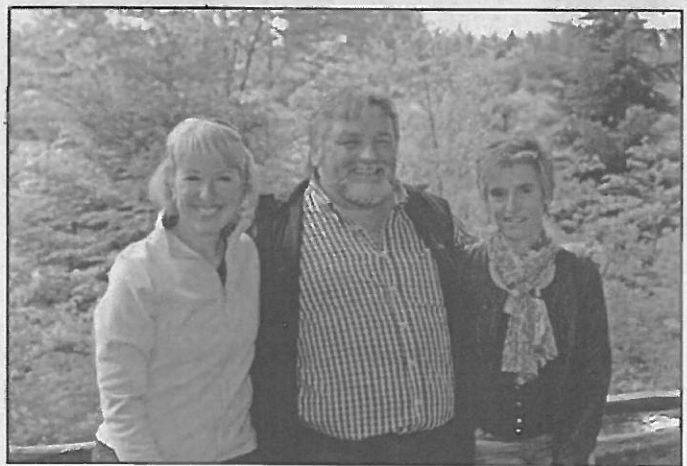

Les intervenants: Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, Daniel Ruch, syndic de Corcelles-le-Jorat et député, Marion Freiss, préfète de l'Ouest lausannois ds